

ACTUALITÉ ÉCONOMIE FINANCE PERSO ENTREPRISE EMPLOI CULTURE STYLES

Actualité Photos Vidéos Blogs Express Yourself Tendances Elysée 2012

OK

À la une | Politique | Monde | Economie | Société | Education | Médias | Culture | High-Tech | Sport | Sciences et santé | Régions | Immobilier



Actualité Monde

L'Australie veut se réconcilier avec les aborigènes

Par Chloé Gibert, publié le 21/01/2012 à 11:50



Le Premier ministre australien Julia Gillard à Sydney le 2 décembre 2011.

REUTERS/Tim Wimborne

L'Australie devrait bientôt franchir un pas supplémentaire vers la réconciliation avec le peuple aborigène. La Constitution pourrait prochainement être nettoyée des dernières mentions discriminatoires héritées de l'histoire.

Elle l'avait promis. L'Australie semble enfin prête à modifier sa Constitution en faveur des aborigènes, qu'elle reconnaîtrait comme habitants originels du pays selon le journal britannique *The Guardian*. La nouvelle Constitution prévoit la suppression des dernières clauses de discrimination raciale à l'encontre de ce peuple discriminé depuis des siècles.

"C'est le bon moment pour dire oui à un changement constitutionnel, (...) de dire oui à un avenir plus uni et plus rapproché comme nous n'avons jamais eu auparavant" a déclaré le chef du gouvernement Julia Gillard, ce jeudi, après avoir reçu un rapport d'experts sur la question.

De nouveaux amendements pourraient être soumis au peuple australien lors d'un référendum prévu avant les prochaines élections générales en 2013. Le rapport recommande aussi que la langue aborigène soit reconnue comme première langue du pays, au même titre que la culture de cette population.

Le quotidien britannique rappelle que lorsque l'Australie est devenue une

A lire aussi

Article - **L'heure de la réconciliation avec le peuple aborigène**

Article - **Aborigènes: l'Australie s'excuse officiellement**

Suivez **L'EXPRESS**

Sur Facebook

J'aime

64029 « J'aime ». [Inscription](#) pour voir ce qu'aiment vos amis.

féderation en 1901, deux articles de loi étaient particulièrement discriminatoires à l'égard du peuple autochtone. L'article 25 de la Constitution reconnaissait que les États pouvaient interdire de voter à certaines personnes, et notamment aux aborigènes, et l'article 51 permettait au Parlement fédéral la mise en place de lois discriminatoires. Ces deux articles avaient été créés afin de prévenir la mixité dans des zones réservées aux Blancs et bloquer l'accès à certaines professions.

Sur Twitter

Suivre < 203K abonnés

Et aussi :

Partager l'info :

Réagir : (1)

Commenter